

**Le comité syndical  
du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde  
s'est réuni  
le lundi 11 mars 2002  
au siège du SMACOPI  
sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.**

Assistaient également à cette réunion :

- . M. Yves BUTEL
- . Mme Pia DAX
- . M. Stéphane HAUSSOULIER
- . M. Guy CHAMPION
- . M. Pierre BAMIÈRE
- . M. Thierry HUET
- . M. Nicolas LOTTIN
- . M. Philippe BEAUVISAGE
- . M. Gilbert MATHON
- . M. Jean-Marie MACHAT
- . M. Jean-Claude VANNICATTE

Absents excusés :

- . M. Alain GEST
- . M. Fernand DEMILLY
- . M. Guy ROUSSEL
- . M. Michel LETOCART
- . M. Pierre MARTIN
- . M. Guy DELAHAYE qui a donné pouvoir à M. MACHAT
- . M. Guy LACHEREZ
- . M. Pierre-Yves FAUQUET

Participaient également à cette réunion :

- . M. Jean-Christian CORNETTE
- . Mme Marie BOSQUILLON
- . M. Thierry BALESDENT
- . M. Arnaud SOURNIA
- . M. Pierre de LIMERVILLE

---

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### I - GESTION DES MILIEUX NATURELS

#### 1 - Maîtrise d'Ouvrage du projet de réestuarisation du Dien

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime auprès de la Direction Départementale de l'Équipement, solliciter l'autorisation de la commune de Ponthoile pour les terrains concernés par le projet, créer un groupement de commande avec le Conservatoire du Littoral ainsi que signer la convention constitutive de ce groupement.

#### 2 - Acquisition d'un taureau Highland

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder à l'acquisition d'un jeune taureau de race Highland auprès du Conservatoire des Sites de Champagne Ardennes pour un montant de 609,80 € TTC.

#### 3 - Mise en place d'un G.I.P " Observatoire du Littoral des côtes d'Albâtre et Picarde "

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de statuer sur le principe d'une adhésion conjointe du SMACOPI et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique du Littoral Picard au G.I.P. " Observatoire du Littoral des Côtes d'Albâtre et Picarde ".

### PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

#### 4 - Emprunt du fonds de commerce du pavillon d'accueil et emprunt pour son acquisition

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet établi par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter deux emprunts de 341 000 € et 77 102 €.

#### 5 - Gestion en Régie du Parc Ornithologique du Marquenterre

Rapport annulé

## **6 - Droits d'entrée du Parc - Création d'une régie de recettes**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à créer une Régie de Recettes " Parc Ornithologique du Marquenterre ", nommer Jackie CUDEK, régisseur principal et Mademoiselle Christine LOURDEL, régisseur suppléant

---

## **II - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### **SMACOPI**

#### **7 - Contrat d'assurance des risques statutaires**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Centre de Gestion à souscrire, pour notre compte, des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurances agréée ainsi qu'à signer les conventions en résultant.

#### **8 - Convention de mise à disposition par le SMACOPI au profit de la Société Arbre et Aventure**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la société Arbre et Aventure par-devant Maître BLONDEL, Notaire.

### **SAINT-VALERY-SUR-SOMME**

#### **9 - Entrepôt des Sels - sauvegarde du patrimoine**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, se prononce sur le principe de la réalisation par le SMACOPI d'une étude préliminaire sur la sauvegarde du patrimoine concernant le grenier des sels à Saint-Valery-sur-Somme pour un montant d'environ 45 000 € TTC et autorise son Président à rechercher les financements ainsi qu'à engager les procédures de consultation auprès des sociétés conseils spécialisées en la matière.

### **CAYEUX-SUR-MER**

#### **10 - Gestion des flux touristiques et reconquête paysagère de la Pointe du Hourdel**

Autorisation administrative

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer une procédure d'enquête publique, instruire le dossier en Commission Départementale des Sites ainsi qu'à engager toute autre démarche administrative nécessaire à la mise en œuvre des travaux de la gestion des flux touristiques et de la reconquête paysagère de la pointe du Hourdel.

### **PLAN VELO COTE PICARDE**

#### **11 - Lot C2 - Aménagement et plantations - Quend Eglise/ZAC du Royon - Tennis**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 17 décembre 2001 et d'autoriser son Président à signer un avenant n° 2 concernant le report de délais pour le lot C2 Aménagement et plantations Quend Eglise / ZAC du Royon - Tennis.

#### **12 - Lot D2 - Aménagement et plantations - Camping de la Dune Fleurie**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 17 décembre 2001 et d'autoriser son Président à signer un avenant n° 2 concernant le report de délais pour le lot D2 Aménagement et plantations Quend Tennis - Camping de la Dune Fleurie.

#### **13 - Lot G - Travaux de terrassement**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 17 décembre 2001 pour le report de délai et d'autoriser son Président à signer un avenant n° 2 reprenant ce point ainsi que la prise en compte des prix supplémentaires concernant le lot G : travaux d'accompagnement.

#### **14 - Lot H - Ouvrage souterrain GEBASOM**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter les prix unitaires (57.18 € HT et 441.92 € HT) de la délibération du 12 novembre 2001 et d'autoriser son Président à signer l'avenant n°2 concernant ces rectifications, le prix unitaire des préconisations dues à la présence du câble PTT et le report de délai concernant le lot H : Ouvrage souterrain GEBASOM.

#### **15 - Lot K - Signalisation verticale et horizontale**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 17 décembre 2001 et d'autoriser son Président à signer un avenant n°2 concernant un report de délais d'exécution du marché afin de réaliser l'ensemble des prestations concernant le lot K : signalisation

verticale et horizontale.

#### **16 - Quend - Propriété " VIGNOLLE "**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à effectuer les travaux d'urgence concernant la propriété Vignolle à Quend pour un montant de 18 293 € HT ainsi qu'à signer la lettre de commande correspondante.

#### **DIGUE DES BAS-CHAMPS**

##### **17 - Convention de financement**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 4 soldant le programme " Digue des Bas-Champs ".

##### **18 - Confortement arrière de la digue**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prolonger le délai de marché avec le groupement REVET/LEFRANÇOIS dans le cadre du confortement arrière de la digue des Bas-Champs jusqu'au 15 mars 2002 et autorise son Président à signer l'avenant n°2 reprenant ce report.

FAVIERES

##### **19 - Réhabilitation paysagère du site GEBASOM**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accepter l'entreprise DBF Décor Béton du Fourmanoir à FOURMIES (59) en qualité de sous-traitant à paiement direct pour les travaux de réalisation des bétons matricés.

#### **BELLE DUNE - ZAC DU ROYON**

##### **20 - Rétrocession des terrains par le SMACOPI au profit des communes de Fort-Mahon et Quend**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, le principe de cette rétrocession moyennant l'euro symbolique au profit des communes de Quend et de Fort-Mahon et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend - Fort-Mahon, Station du Marquenterre et autorise son Président à solliciter l'Administration des Domaines afin de faire estimer les terrains ainsi qu'à confier la régularisation des ventes à Maître NICOT, notaire à Abbeville.

#### **QUEND**

##### **21 - Restructuration urbaine - Projet Pierre et Vacances**

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, le projet de découpage parcellaire de la restructuration urbaine de Quend par le Groupe Pierre et Vacances.

---

#### **III - COTE PICARDE LOISIRS**

##### **22 - Remplacement de Monsieur CAMUS par Monsieur HUGLO au sein du Conseil d'Exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de remplacer Monsieur CAMUS par Monsieur HUGLO au sein du Conseil d'Exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

##### **23 - Conseil d'Exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie Aire Autoroutière de la Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte les résolutions prises par le Conseil d'Exploitation de la Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

##### **24 - Remplacement pour congé de maternité**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à recruter une personne en remplacement pour congé de maternité pour une durée de 16 semaines allant du 25 mars au 14 juillet 2002.

##### **25 - Fourniture et livraison de denrées alimentaires - Renouvellement des marchés à bons de commande**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler les marchés à bons de commande de fourniture et livraison de denrées alimentaires avec les mêmes fournisseurs

#### **MAISON DE L'OISEAU**

## **26 - Animations**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les conventions concernant les animations à la Maison de l'Oiseau avec les différents prestataires de service dans le cadre du Festival de l'Oiseau.

## **27 - Renouvellement de la convention entre la Société Vol Libre et le SMACOPI**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention entre la société Vol Libre et le SMACOPI.

## **28 - Programme de développement - Phase IV - 2001 - 2002**

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le plan de financement du programme de développement Phase IV de la Maison de l'Oiseau et autorise son Président à solliciter la participation du Conseil Général pour l'année 2002 à hauteur de 125 465 € au titre de la dotation 2002.

## **JARDINS DE VALLOIRES**

### **29 - Pavillon d'accueil - Aménagement intérieur**

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le programme d'aménagement intérieur du pavillon d'accueil des Jardins de Valloires pour un montant de 126 855 € TTC et autorise son Président à solliciter le Conseil Général à hauteur de 70 % du montant de l'opération HT au titre de la dotation d'investissement 2002, soit 74 246 € .

### **30 - Pavillon d'accueil - Agrément de sous-traitants**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'agréer les sous-traitants JF PELTIEZ, J. WATEL et NORBOISERIE dans le cadre du marché de restructuration du pavillon d'accueil des Jardins de Valloires.

### **31 - Projet d'avenant au bail emphytéotique**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant au bail emphytéotique des Jardins de Valloires avec l'Association de Valloires.

---

## **IV - REGIE AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME**

### **32 - Nettoyage des vitres intérieures et extérieures**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Société Picardie Services moins disante pour un montant de 3 099,58 € TTC concernant le nettoyage des vitres intérieures et extérieures du bâtiment de service de l'Aire de la Baie de Somme et autorise son Président ou son Directeur à signer la lettre de commande ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.

### **33 - Peintures extérieures du bâtiment de service**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société CHIVOT, moins-disante, pour un montant total de 16 026,12 € TTC concernant les peintures extérieures du bâtiment de service de l'Aire de la Baie de Somme et autorise son Président ou son Directeur à signer la lettre de commande correspondante ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.

### **34 - Pose d'un système de vidéo surveillance dans le bâtiment de service**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de mettre en place un système de Télésurveillance dans le bâtiment de service de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme, d'inscrire cette dépense au budget primitif 2002 en section d'investissement ainsi que de signer la lettre de commande pour un montant de 4 203,87 € HT avec la Société ATS 2000, moins disante.

### **35 - Installation d'un interphone dans la cabine du monte-charge**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer la lettre de commande d'un montant de 4 764,86 euros avec la société HYDRONORD concernant l'installation d'un interphone dans la cabine du monte-charges, ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.

### **36 - Débat d'Orientation Budgétaire**

---

## **Rapports complémentaires**

### **37 - Parc ornithologique du Marquenterre - Acquisition du pavillon d'accueil**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lever l'option pour l'acquisition du pavillon d'accueil et du fonds de commerce par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi qu'à signer l'acte de vente du pavillon d'accueil avec la Société Civile du Marquenterre et l'acte de vente du fonds de commerce avec la SARL " Domaine du Marquenterre " et à engager les dépenses correspondant aux frais notariés.

### **38 - Aire Autoroutière de la Baie de Somme - Réparation de l'éolienne**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à régler les factures au profit de la Société NORDEX.

### **39 - Réalisation d'un film relatif aux richesses du Sud de la Baie de Somme : La réserve d'avifaune du Hâble d'Ault**

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la réalisation d'un film au Sud de la Baie de Somme pour un montant maximum de 24 935 € TTC et autorise son Président à inscrire les sommes correspondantes au budget, ainsi qu'à rechercher les financements et engager les dépenses correspondantes dans le cadre d'une convention de prestation intellectuelle.